

Copie du courriel de madame Françoise Grossetête, députée européenne

« Monsieur,

Je vous remercie pour votre courriel au sujet de la situation des abeilles.

L'apiculture est pratiquée en Europe depuis des siècles et appartient à son héritage culturel. Durant des millénaires, les abeilles ont contribué à l'équilibre de notre écosystème, favorisant la pollinisation de nos champs et vergers, produisant le miel que nous avons intégré à notre alimentation. Malheureusement, aujourd'hui, l'agriculture moderne et les changements environnementaux menacent leur survie. Sachez que l'Union européenne est consciente de la gravité et de l'urgence de cette évolution, et prend de nombreuses mesures qui pourront, nous l'espérons, aider à sauver les populations d'abeilles.

Comme vous le soulignez, il est vrai que la diminution du nombre d'abeilles dans le monde entier, y compris en Europe, constitue une menace envers la pollinisation des plantes et, par conséquent, envers la production alimentaire humaine, ainsi que la biodiversité toute entière.

La réduction significative de disponibilité de pollen et du nectar, notamment à cause de l'extension de la monoculture agricole sur de vastes zones, est l'une des causes principales de l'extinction des abeilles. Celles-ci ne trouvent plus suffisamment de nectar, base de leur alimentation. Sans ressources alimentaires adéquates, les abeilles deviennent vulnérables face aux parasites, virus et autres maladies.

De plus, elles sont grandement fragilisées par les usages abusifs de certains pesticides, ce qui contribue à la diminution rapide de leurs populations.

Sachez que dans le cadre des débats autour de la Politique Agricole Commune, les députés européens proposent de créer des "zones de régénération écologique", en particulier dans les grandes régions de culture arable. Des zones où poussent des plantes riches en nectar pourraient être créées, afin que les abeilles puissent disposer de ressources suffisantes.

D'autre part, le Parlement européen est pleinement conscient de la nécessité de faire un usage durable et raisonnable de nos produits pesticides, afin de ne pas dérégler notre fragile écosystème. L'UE agit dans ce domaine, réglementant l'usage de ces substances et interdisant par exemple les pesticides les plus nocifs.

Enfin, cette crise fragilisant la situation économique des apiculteurs européens, les députés européens demandent, dans une résolution qui sera votée en novembre prochain, que la Commission européenne veille au maintien et au renforcement des aides accordées actuellement au secteur apicole et que l'avenir de cette politique soit assuré dans le cadre de la PAC de l'après 2013.

Vous le voyez, la mortalité des abeilles et leur impact sur notre environnement est donc une préoccupation majeure pour les députés européens.

En tant que membre de la Commission Environnement, santé et sécurité alimentaire au Parlement européen, sachez que je suis particulièrement impliquée dans les mesures de préservation de notre biodiversité et de soutien au secteur apicole. La future Politique Agricole Commune doit accorder une place importante aux pratiques agricoles durables et respectueuses des pollinisateurs.

Bien cordialement,
Françoise Grossetête »